

VENTES A L'ENCOAN.

Macon & Kernaghan
ANONCE JUDICIAIRE.

Elegante Residence,
Vastes et superbes terrains,
ADMIRABLEMENT SITUÉS,
No 1240 rue Sixième

PAR MAÇON & KERNAGHAN - W. A.
Kernaghan, architecte, Bureau 138 rue
Cavendish. JEDI, le 11 avril 1907, midi, à la

VENTES A L'ENCOAN.

Geo. St. Paul.
ANONCE JUDICIAIRE.

No 1206 rue Tonti.
No 1621 rue Urquhart.
No 1633 rue Urquhart.

UN CERTAIN LOT de terre avec les bêtises
et améliorations qui s'y trouvent et les droits

VENTES A L'ENCOAN. VENTES A L'ENCOAN. VENTES A L'ENCOAN.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR
ANONCE JUDICIAIRE.

POUR EFFECTUER UN PARTAGE.
La vente devant s'en faire à l'enchérisseur le plus élevé
et le dernier sur le montant qu'il rapportera.

SUCCESSION D'ADOLPH H. SIEWERD.

Par SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR, Louis C. Spear, Encanteur.—MERCREDI, 3 avril
1907, à Midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse de la Propriété Foncière, 311 rue

PREMIER DISTRICT.
Un certain terrain ensemble avec les bêtises et améliorations qui s'y trouvent, dans le
Premier District de cette ville, dans le carré borné par les rues CARONDELET, UNION,

SEPTIEME DISTRICT.
Un carré d'let dans le Septième District de cette ville, connu comme le Numéro
27 anciennement le carré Numéro 111 A borné par l'AVENUE CARROLLTON, les rues

TERMES ET CONDITIONS — UN TIERS OU PLUS COMPTANT, A L'OP-
TION DES ACQUEREURS, ET LE RESTE, S'IL Y EN A, UN CREDIT DE UN, DEUX

Stroudback & Stern.

ANONCE JUDICIAIRE.
Une Occasion pour Petit Speculateur.
Deux Lots du Troisième District
pour Construire.

Effets Mobiliers.

A L'ENCOAN.
JEUDI, LE 21 MARS,
A 10:30 heures A. M.
Sur les Lieux, No 1824 rue
Orange.

W. R. Metzler.

INSTALLATION DE LAITERIE
LA LAITERIE BIEN CONNUE "WELCOME".
Propriété de M. Jos. Loyagano.
Au No 1339 rue Alvar, coin Villier.

ANONCES JUDICIAIRES.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
parois d'Orléans—No 81192—Division
H—Avis est par le présent donné aux créan-

ANONCES JUDICIAIRES.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
parois d'Orléans—No 81192—Division
H—Avis est par le présent donné aux créan-

ANONCES JUDICIAIRES.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
parois d'Orléans—No 81192—Division
H—Avis est par le présent donné aux créan-

Jas. A. Brennan.

ANONCE JUDICIAIRE.
Mardi, 2 avril 1907
VENTE EN PARTAGE.
Propriété de Valeur, 1917 et
1921 rue Callopie,

AVIS DE SUCCESSIONS.

SUCCESSION DE HENRY MELIETTE.
COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
parois d'Orléans—No 81192—Division
H—Avis est par le présent donné aux créan-

Peter Gallagher.

ANONCE JUDICIAIRE.
MARDI, LE 26 MARS 1907.
Succession de John Davis et
Missouri Mason, sa femme.
No 51166—Cour Civile de District paroisse
d'Orléans, Division E.

Peter Gallagher.

ANONCE JUDICIAIRE.
MARDI, LE 26 MARS 1907.
Succession de John Davis et
Missouri Mason, sa femme.
No 51166—Cour Civile de District paroisse
d'Orléans, Division E.

AVIS DE SUCCESSIONS.

SUCCESSION DE W. H. WEBER.
COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
parois d'Orléans—No 81192—Division
H—Avis est par le présent donné aux créan-

AVIS DE SUCCESSIONS.

SUCCESSION DE W. H. WEBER.
COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
parois d'Orléans—No 81192—Division
H—Avis est par le présent donné aux créan-

AVIS DE SUCCESSIONS.

SUCCESSION DE W. H. WEBER.
COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
parois d'Orléans—No 81192—Division
H—Avis est par le présent donné aux créan-

CHARTER.

STATE OF LOUISIANA, PARISH OF
ORLEANS, CITY OF NEW ORLEANS.

BE IT KNOWN, That on this Fifth day
of October, in the year of Our Lord, One thou-

ARTICLE I.
The name of this corporation shall be the
NEW ORLEANS LAND COMPANY and under

ARTICLE II.
The objects and purposes for which
this corporation is organized and the nature of

ARTICLE III.
The capital stock of this corporation is her-
eby fixed at the sum of Fifty thousand dollars

ARTICLE IV.
All the corporate powers of this corporation
shall be vested in and exercised by Board of

ARTICLE V.
Whenever this corporation may be dis-
solved or liquidated, the assets of the corpora-

ARTICLE VI.
Whenever this corporation may be dis-
solved or liquidated, the assets of the corpora-

ARTICLE VII.
The Board of Directors of this corporation
shall have the right to elect one or more

ARTICLE VIII.
No stockholder shall ever be held liable
for the debts or liabilities of this corporation

ARTICLE IX.
The undersigned, Recorder of Mortgages,
in and for the Parish of Orleans, State of